



Mairie de Thorigny-sur-Marne	Attrib	Copie
Cab-Elus		
DGS		
Urba	<i>P</i>	
ST		
Animation/Sports		
Crèche		
Scolaire		
Culture		
Social/Jeunesse		
Finances		
Ressources Humaines		
Marché Public/Juridique		
CCAS		
GU		
Accueils de Loisirs		



MAIRIE DE THORIGNY-SUR-MARNE  
Monsieur Manuel DA SILVA,  
Maire  
1, rue Gambetta  
77400 Thorigny-sur-Marne

Réf : 2021-36-MDS/LT/KN

Melun, le 2 juin 2021

Dossier suivi par : Malaurie DOUAUD  
Chargée d'Études en Urbanisme  
Tél : 01.64.79.26.16  
Email : [malaurie.douaud@cma-idf.fr](mailto:malaurie.douaud@cma-idf.fr)

**Objet :** Avis de la CMA IDF 77 sur l'arrêt du projet d'élaboration du PLU de Thorigny-sur-Marne

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 5 mai 2021 relatif à l'arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Thorigny-sur-Marne, nous vous prions de trouver ci-joint les remarques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Ile-de-France - Seine-et-Marne.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour évoquer ensemble les problématiques liées à l'Artisanat et réfléchir aux solutions que nous pourrions y apporter.

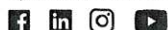
Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Elisabeth DETRY  
Présidente

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ÎLE-DE-FRANCE  
CMA Seine-et-Marne - Siège départemental  
4, Avenue du Général Leclerc 77000 Melun . 01 64 79 26 09 . [www.cma77.fr](http://www.cma77.fr)



# THORIGNY-SUR-MARNE : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**Objet :** Remarques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Ile-de-France  
- Seine-et-Marne

## REMARQUES ET OBSERVATIONS :

> L'AMA77 rappelle que sont considérées comme entreprises artisanales :

- Les entreprises exerçant une activité professionnelle indépendante de production, de réparation, de transformation ou de prestation de services.
- Les entreprises dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à 10 à la création. En cas de dépassement de ce seuil, elles peuvent rester immatriculées au Répertoire des Métiers sous certaines conditions, c'est ce que l'on appelle le « droit de suite ».

De ce fait, de très nombreuses activités, traditionnellement considérées comme commerciales, sont avant tout artisanales. Par exemple, un boulanger est souvent assimilé à un commerçant en raison des locaux utilisés (magasins avec vitrines). Mais en réalité, il relève en premier lieu de l'Artisanat dès lors qu'il fabrique ses pains et viennoiseries ; il en va de même pour les activités de types boucherie, pressing ou bijouterie.

Nous comptabilisons **193 entreprises artisanales** (14 Alimentaires, 77 bâtiments, 22 fabrications et 80 services) sur le territoire communal (source : Répertoire des Métiers au 18/05/2021).